

Direction départementale de la cohésion  
sociale et de la protection des populations  
Bâtiment A  
Cité administrative  
49, boulevard George-Sand  
BP 613  
36020 Châteauroux Cedex

à l'attention de Martine Aubard

Rosnay, le 15 septembre 2016

N° de dossier :

Autorisation unique – Parc éolien des Chardons  
Commune de Beaulieu

Madame la directrice,

Vous m'avez consulté sur la demande d'autorisation visée en référence portant sur la construction d'un parc éolien sur la commune de Beaulieu.

C'est une fois encore dans ces paysages de bocage jusqu'ici fortement préservés que s'implante ce projet.

L'étude a été semble-t-il assez finement réalisée et aboutit à réduire le nombre d'éoliennes prévu à l'origine pour en insérer quatre de 150 mètres de hauteur, sans impacts semble-t-il, d'après l'étude paysagère, pour le village proche de Saint-Benoit du Sault, majeur pour le tourisme de cette région.

Les simulations photographiques depuis notre territoire sont peu nombreuses et ne permettent guère de se rendre compte de l'impact visuel lorsque l'on se déplace. Un montage photographique réalisé depuis l'église de Tilly indique la neutralité du projet qui serait non visible. Cela est un peu étonnant si l'on considère l'altimétrie (cf. geoportail) Eglise de Tilly (205m) – parcelle 96 Beaulieu (environ 230 m + 150m hauteur éolienne). Je vous envoie ci-joint un photomontage qui avait été réalisé lors de l'étude de paysage réalisée sur le sud du Parc en 2006 par l'agence de paysages à Ciel ouvert. Celui-ci simulait l'implantation de 4 éoliennes sur le site très proche du hameau des Landes (environ 230 - 235 m altimétrie) et indique un impact visuel plus important.

Pour avoir une idée précise de l'impact, cela, comme pour tous les autres projets nécessiterait la mise en place de ballons à la hauteur des pales et au droit de l'implantation des mats.

Le projet paraît assez pénalisant depuis le site de Brosse. Comme Saint-Benoit il n'est pas dans notre périmètre mais participe fortement à l'attrait touristique de cette région. Ce qui est plus inquiétant encore est de voir signalée sur les photomontages la présence de 3

autres parcs éoliens en intervisibilité (les Terres noires, les Rimalets et Meilhac Benaize).  
On peut craindre que la multiplication de petits parcs éoliens affecte irrémédiablement la  
qualité paysagère des lieux.

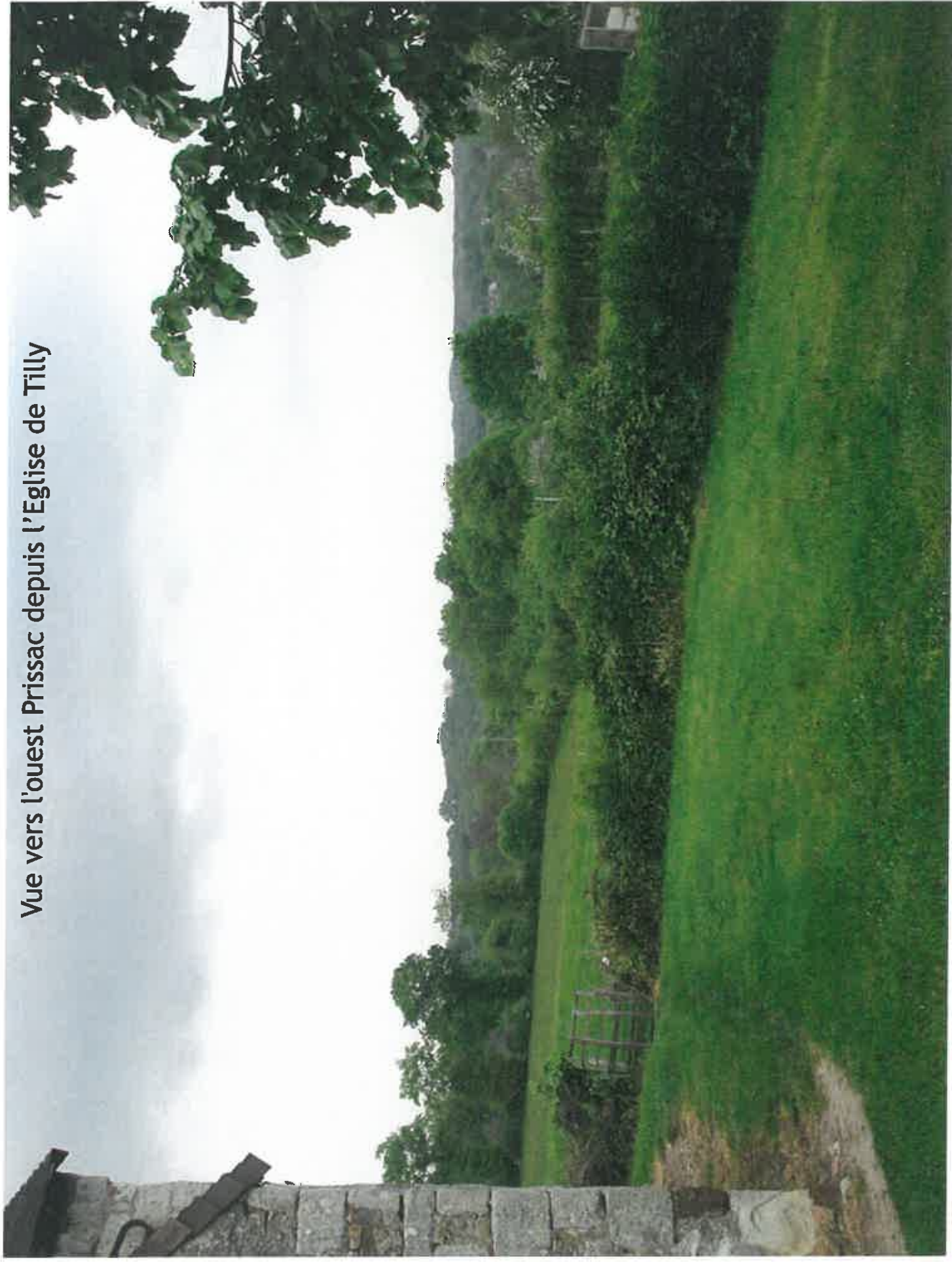
Je vous prie de croire Madame la directrice, en l'expression de mes salutations  
distinguées.

François Mignet

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'F. Mignet', with a horizontal line underneath.

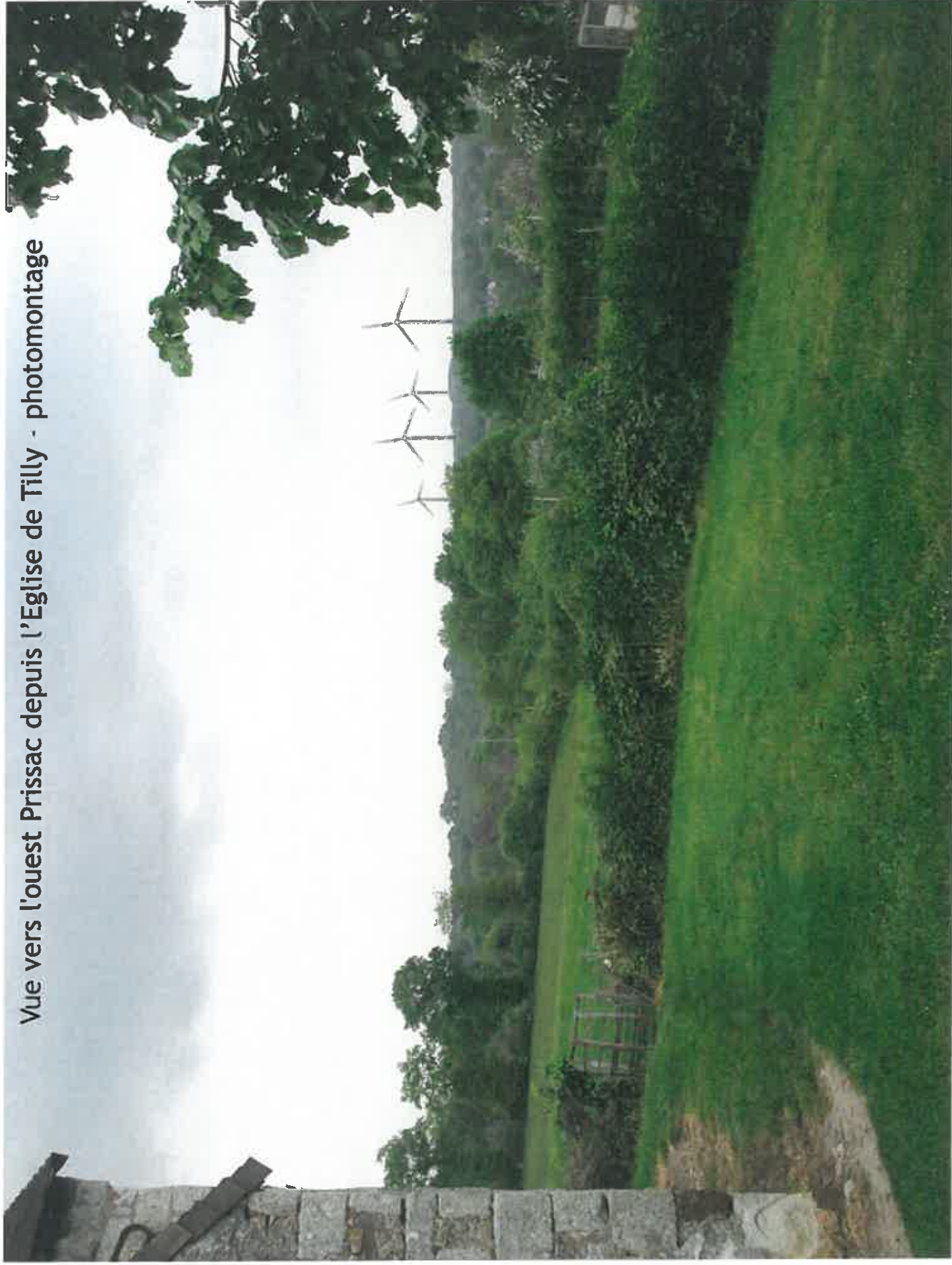
Directeur

Vue vers l'ouest Prissac depuis l'Eglise de Tilly

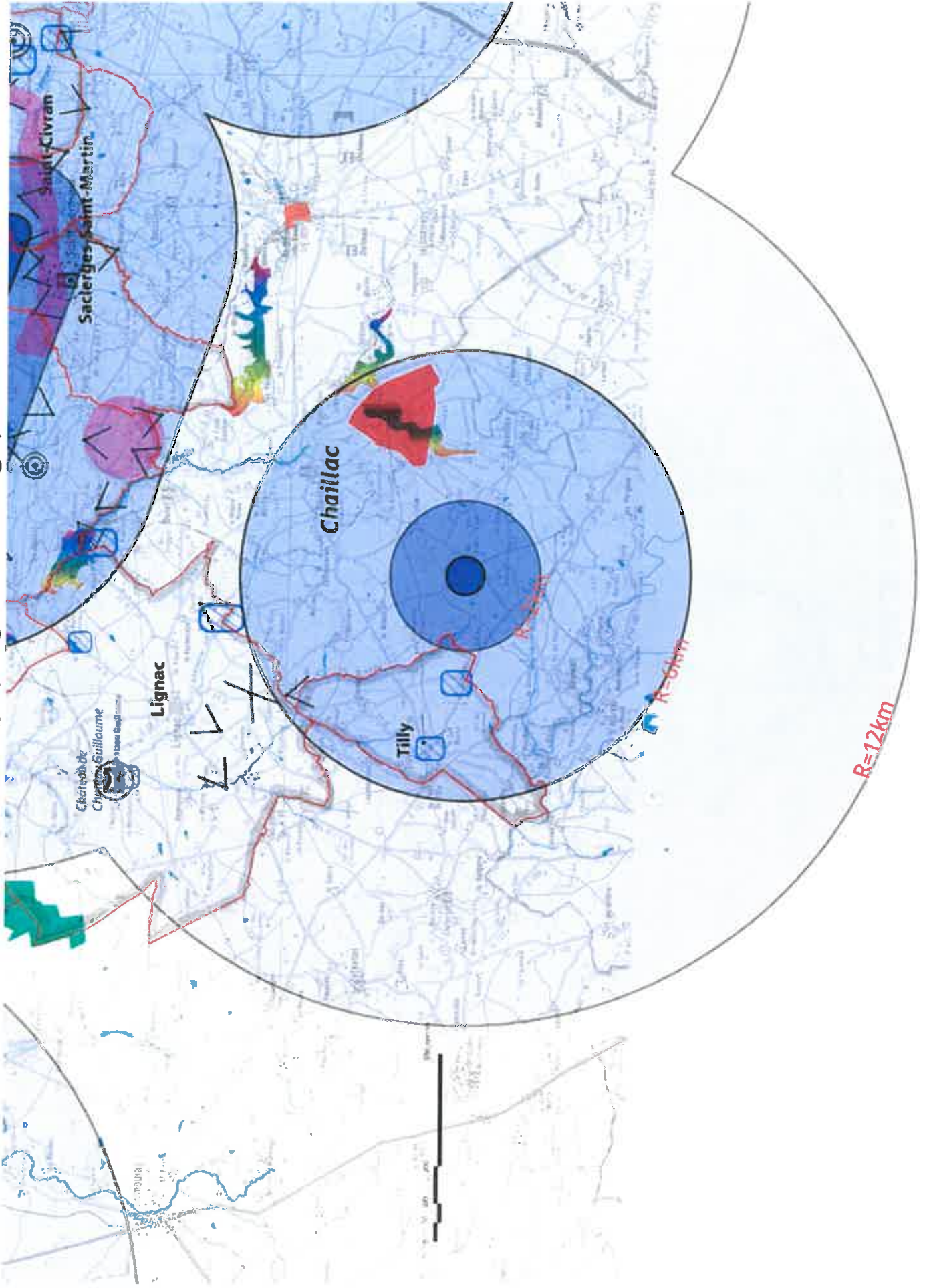




Vue vers l'ouest Prissac depuis l'Eglise de Tilly - photomontage



# Chaillac (paysages de bocage)





# Localisation du point de vue de Tilly

